

## Rapport de la commission de gestion sur l'exercice 2020

### Réponse au préavis N° 3/2021 GESTION & COMPTE 2020

La Commission de gestion sur l'exercice 2020 composée de Caroline Sennwald, Samuel Berthoud, Guillaume de Buren, Laurent Corbaz et Pascal Berchier, s'est réunie les 3 février, le 21 et 26 avril, le 5 et 17 mai. Il a été étudié en détail le rapport de gestion, les observations et recommandations se trouvent en annexe.

Suite à la proposition de la commission de gestion sur l'exercice 2017, faite en 2018, la commission de gestion a demandé à la commission des finances qu'elle se prononce sur les comptes 2020. Ce qui a été fait sous la forme d'un rapport joint au présent rapport.

#### Conclusion

La commission de gestion 2020 tient à remercier les membres de la municipalité ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, pour la qualité de leur travail, leur engagement, la disponibilité, la clarté de leurs explications, l'excellent état d'esprit et la volonté de transparence qui ont régné durant l'entretien du 17 mai à la grande salle en collaboration avec la commission de ~~gestion~~ *finances. PL*

Un remerciement particulier à Madame Sandrine Böhlen pour la coordination et la rédaction du rapport de la municipalité.

Au vu du rapport de la commission de gestion 2020 et du complément de la commission des finances sur les comptes 2020 la commission de gestion propose, à l'unanimité, au conseil communal de Vufflens-la-Ville d'adopter le préavis 3/2021 du 29 mars 2021 en particulier :

- 1) D'adopter le rapport de gestion 2020 de la municipalité.
- 2) D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 26'025.57 au capital qui s'élève à CHF 166'987.89
- 3) D'adopter les comptes communaux pour 2020, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
- 4) De donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2020 ;

Vufflens-la-Ville, le 17 mai 2021

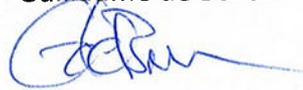
Caroline Sennwald



Samuel Berthoud



Guillaume de Buren



Laurent Corbaz



Pascal Berchier



## **Annexe au Rapport de la Commission de gestion, 1302 Vufflens-la-Ville**

### **Réponse au préavis N° 3/2021 du 29 mars 2021**

#### **Préambule**

La Commission de gestion sur l'exercice 2020, composée de Caroline Sennwald, Samuel Berthoud, Guillaume de Buren, Laurent Corbaz et Pascal Berchier, Président, s'est réunie à huis clos à deux reprises : le 3 février pour établir un planning et la manière de fonctionner de la Commission et ses attentes et le 21 avril après avoir reçu et lu le rapport de gestion. Le 30 mars 2021, les membres de la Commission de gestion ont reçu le rapport de gestion en format .pdf et une version papier par courrier.

Les comptes nous sont parvenus début mai et, comme les années précédentes, nous avons donné à la Commission des finances le mandat de nous faire un rapport, que nous joignons au nôtre.

Le 26 avril, la Commission de gestion a rencontré la Municipalité à la Grande salle afin de pouvoir garder les distances imposées par les règles sanitaires en vigueur. Après les salutations d'usage, nous avons entamé une séance de questions réponses dans un esprit constructif.

#### **Visite planifiée en Marteley**

Le 5 mai, la Commission de gestion s'est rendue en Marteley pour une visite de la zone sportive, du tennis et du restaurant. Après la visite du bâtiment, nous avons rencontré le tenancier, avec qui nous avons longuement discuté de la fonctionnalité de la cuisine, de son ressenti de la période COVID et de l'accueil que lui avait réservé la population de Vufflens. Il nous a confirmé que les gens de notre commune sont accueillants et chaleureux, que son outil de travail correspond à ses attentes et que pour l'année 2020 il a grandement apprécié le geste de la Municipalité qui lui a déduit deux loyers.

Nous avons terminé cette visite par la piste en tartan. Nous avons constaté que la nouvelle couche posée était parfaite. Il ne manque que le traçage des lignes pour finir le travail. La Commission de gestion voudrait encore remercier notre Syndic Olivier Duperrut, le Municipal Eric Maeder et le patron du Marteley M. Miguel Branco pour leur disponibilité et pour avoir répondu à nos questions lors de cette visite.

#### **Rapport de gestion**

Le rapport de gestion dans son ensemble a été bien accueilli. La Cogest relève la très nette amélioration de ce document qui a désormais une réelle valeur informative. Sa lecture est fluide et il est bien structuré. Les différents dicastères sont entrecoupés de photos envoyées par des citoyens de la Commune.

Ce rapport de gestion 2020 devrait servir de trame pour les rapports suivants. Cependant, la Cogest aurait attendu une présentation des enjeux pour l'ensemble de la Municipalité, notamment en rapport avec la vision à 10 ans. Cette remarque vaut également au niveau du préambule de chaque dicastère pour les enjeux qui lui sont spécifiques.

Il manque aussi des explications sur la première vague du COVID, en particulier sur la gestion de crise. Cet événement est si particulier car il a impacté toute la population de Vufflens. Cela aurait pu avoir une place plus importante dans le rapport.

## Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEST 2020

### 1/20 Municipalité

***4 séances extraordinaires ont été ajoutées au calendrier des rendez-vous hebdomadaires de la Municipalité. Lors de celles-ci y a-t-il eu des sujets prépondérants ?***

Toutes ces séances extraordinaires sont liées à des points importants. Il s'agit en général de dossiers pour lesquels il est intéressant d'aller plus en profondeur que cela n'est possible durant une simple réunion de municipalité. Durant ces séances, nous avons travaillé sur certains préavis (par exemple la place de jeux) mais également sur la mise à jour de la vision à 10 ans. Concernant la gestion de la première vague de la Covid-19, cela a été traité dans le courant ou par courriel, le présentiel n'étant pas recommandé. La période est restée somme toute assez calme du fait de l'adaptation à la nouvelle situation de tous les acteurs concernés.

### 2/20 Mobilité sécurisée

***Quel a été votre ressenti par rapport à la manière de faire du projet de mobilité sécurisée ?***

Positif, il en a été tenu compte dans les différents préavis et cela sera encore le cas dans le futur. Il peut être considéré comme un outil de travail qui amène des points de vue nouveaux.

### 3/20 Associations intercommunales

***Comment le remplacement des deux Municipaux sortants dans les associations intercommunales a-t-il été anticipé ?***

Les postes dans les associations ne sont pas repourvus automatiquement, les nouveaux municipaux doivent se faire élire lors de l'assemblée annuelle.

Il est important de faire partie de ces associations. Cela permet de créer un réseau et de tisser des liens avec les autres représentants des communes, le but de rester dans les CODIR pour la Commune est de pouvoir faire entendre sa voix au plus haut des instances dirigeantes.

### 4/20 Tenue des registres

***Une fois par année, le Préfet M. Pascal Dessauges rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres. Cette visite a dû être annulée, mais y a-t-il eu néanmoins un contrôle des dossiers communaux ?***

Il n'y a pas eu de contrôle mais il y en aura un sur les deux exercices 2020-2021. C'est le cas de quasiment toutes les communes en 2020. Vufflens ne fait donc pas figure d'exception.

### 5/20 COVID-19

***Quel impact et quel ressenti avez-vous eu par rapport à la gestion de la première vague COVID-19, quel bilan en tire la Municipalité ?***

La Municipalité a été ravie de pouvoir se revoir en présentiel. Elle n'a en effet pas eu besoin de faire de séance en vidéoconférence, car la période a été très calme (au ralenti sur le plan administratif). Il a néanmoins fallu trouver des solutions pour les personnes âgées notamment. Ce qui a été le plus difficile était de suivre l'immense masse d'informations de la Préfecture ou du Canton dont une partie du contenu changeait chaque semaine. De manière générale, le travail s'est fait mais il y a eu un fort rattrapage en automne. Il y a également eu une différence ressentie au niveau de la communication, dans la visioconférence par rapport au présentiel.

#### 6/20 Entretien des bâtiments communaux

***Les bâtiments communaux sont restés fermés pendant toute cette période, avez-vous procédé à des travaux spécifiques ou des rénovations ont-elles été entreprises ?***

Suite au départ de M. Chopart, un seul employé était présent : Nelso Batista. Il y a eu une anticipation partielle des nettoyages normalement réalisés durant l'été. Notre concierge a bien été mis à contribution, notamment avec la partie voirie qu'il a reprise pendant l'absence de son collègue.

#### 7/20 Service de voirie

***Entre le départ de M. Chopard et l'arrivée de M. Panchaud il s'est passé deux mois, quelle solution avez-vous trouvée pour combler cette absence ?***

La période de semi-confinement a aidé. En effet, il y a eu moins à faire au niveau des bâtiments. Cela a laissé plus de temps pour les travaux de voirie. Quand l'école a repris, une entreprise a été mandatée pour répondre aux normes de nettoyage demandées par le Canton. Cela a évité que notre employé n'explose ses heures supplémentaires. La mise en route / formation de M. Panchaud a été faite par Nelso Batista pendant environ 2 mois suite à son entrée en fonction.

#### 8/20 Bibliothèque

***Peut-on avoir plus d'informations sur la répartition des 670 heures de la bibliothèque ?***

La Municipalité a demandé que le personnel fixe puisse bénéficier des RHT, ce qui lui a été refusé. Il n'y a en effet pas de possibilités de RHT pour les collectivités publiques. Cependant, la Commune a décidé de payer l'entier des salaires, ce qui explique la colonne heures chômées payées du tableau ci-dessous.

Bibliothèque	Heures effectuées	Heures chômées/ payées
Mme Wihler	243	3
Mme Kraus	187	10
Mme Rappaz	49.5	4.5
M. Pichard	72	-
Jeunes en remplacement	47	-
Jeunes pour entretien	42	4
<b>Total</b>	<b>640.5</b>	<b>21.5</b>
<i>Dont 51 heures avec les écoles, et env. 8 heures pour les animations</i>		

### 9/20 CCU/CU

*Au niveau de la CCU (Commission consultative d'urbanisme) et de la CU (Commission d'urbanisme) quels sont les dossiers traités ?*

Pour la CU, il s'agit de traiter tous les dossiers de mise à l'enquête. Au niveau de la CCU, elle est activée principalement sur les bâtiments anciens pour lesquels un projet de rénovation est prévu. Pour l'exercice, cela représente 3 projets, dont le niveau architectural du bâtiment implique une protection. Les frais des commissions sont reportés sur le bordereau de la mise à l'enquête et n'implique donc pas de charge dans les comptes communaux.

### 10/20 Commission de salubrité

*Quand a eu lieu la dernière activité de la Commission de salubrité ?*

Elle n'a pas siégé en 2020, ni depuis le début de la législature 2016-2021.

### 11/20 ARGDV

*Y a-t-il des points saillants concernant Vufflens à l'ARGDV (Association régionale du Gros de Vaud) ?*

Aucun pour notre Commune. Si cela avait été le cas, il y aurait été fait mention dans le rapport de gestion, comme cela avait été demandé par la Cogest 2019.

### 12/20 Panneaux solaires

*Connait-on le nombres de demandes d'installations, la surface totale en m2 des panneaux installés sur notre Commune et est-il possible de faire une installation sans demande préalable ?*

Premièrement, sans annonce à la Commune, pas de subvention possible. En effet, pour obtenir une subvention, il faut que la Commune appose son timbre sur les documents. Ainsi, selon la Municipalité, une majorité des projets seraient annoncés. Il y a une augmentation de la surface totale de panneaux solaires cependant la Municipalité ne tient pas de décompte précis.

### 13/20 PCi

*Durant la période COVID-19 on a beaucoup entendu parler de l'engagement de la PCi. Est-elle intervenue sur le territoire de notre Commune ?*

Non, l'organe de la Protection civile n'est intervenu pour aucune mission à Vufflens.

### 14/20 Poste de police mobile

*Quelle est sa fréquentation, la nature des problèmes qui y sont traités et quel bilan peut-on tirer de sa présence à Vufflens ?*

Ce poste est présent 4 demi-journées par année, il est peu fréquenté. Toutes sortes de plaintes peuvent y être enregistrées. La plupart du temps, les gens viennent chercher des informations. Cela reste surtout une présence sur notre Commune. Ces demi-jours sont ponctués de patrouilles à pied et à vélo. Une fois par année, nous avons un retour sur les événements qui ont eu lieu sur notre Commune. Cela va du chevreuil écrasé ou d'un accident de la circulation sur la RC 177 en passant par les problèmes de voisinage. Ces informations sont distribuées sous

forme de liste, mais n'entrent jamais dans le détail. Ce point d'information est néanmoins apprécié de la Municipalité. Pour rappel, les dates de présence sont annoncées sur le site web communal.

À la question concernant le sentiment d'insécurité et le relais que ce poste pourrait jouer entre les habitants et la municipalité, il est fait mention d'un autre canal en la personne de M. Lovis qui est le point de contact pour les habitants de Vufflens sur ces questions. Cette personne délivre également des informations sur les procédures ou peut apporter un soutien dans les litiges naissants.

NB : Le poste mobile fait partie de la police de proximité, aussi appelée police communautaire, dont l'objectif est de créer un lien avec la population afin de pouvoir obtenir une vision des faits ne relevant pas forcément du domaine policier habituel, notamment sur les sentiments ou les risques ressentis relatifs à la sécurité

### 15/20 Section finances

*Un bref résumé serait le bienvenu.*

Celui-ci sera présenté dans la partie finance. En effet, au moment du bouclage du rapport de gestion, les comptes n'étaient pas encore finalisés et validés. Il y aura un petit bénéfice sur cet exercice car Vufflens-la-Ville s'est rapprochée de la moyenne cantonale. Par suite, la péréquation nous est plus favorable. Il est à remarquer que ce résultat comptable a été réalisé en effectuant des amortissements extraordinaires.

### 16/20 PAC Venoge

*Quels sont les points importants pour Vufflens dans la modification du PAC Venoge ? Et peut-on avoir plus d'informations sur les nombreuses oppositions.*

Il s'agit de la mise à l'enquête du nouveau plan par les services d'État qui devrait aboutir à un projet de décret. Le changement principal de cette dernière version est une amélioration de la définition des zones de protection (il y en a 4 en partant des rives de la Venoge jusque dans les terres) ainsi que la suppression des zones à prescriptions spéciales. Les oppositions sont traitées au niveau du Canton et la Municipalité n'a donc pas d'information à ce sujet. Il s'agit vraisemblablement de propriétaires ou d'associations environnementales défendant leurs intérêts.

### 17/20 ASPIC

*Quel est le montant des redevances en faveur de l'ASPIC pour l'année 2020 pour Vufflens ?*

En 2020, la redevance payée était de CHF 5646.30. Il s'agit uniquement de la redevance, soit CHF 4.40 par habitant de Vufflens-la-Ville. Des frais supplémentaires ont cependant été perçus.

### 18/20 COPIL SIVA

***Pourrait-on avoir plus d'informations sur le COPIL de la Zone industrielle et les implications pour la Commune dans ce dossier ? Quels sont les rôles de la CCL et du Canton dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de croissance ? Pouvez-vous nous faire un rappel sur la première phase ?***

Concernant la première phase, elle s'est terminée en 2018 et comprend l'état des constructions à la fin de 2018. Les projets prévus par la suite ne sont donc pas pris en considération. À la question "pourquoi cette date ?", il peut être répondu que le SIVA a été créé dans les années 80 pour la réalisation des infrastructures (à ne pas confondre avec le SEVA qui est en charge de l'entretien et de la gestion de l'utilisation). Puis jusqu'en 2018, il y a eu des changements de propriétaires. Cela a demandé des calculs de prorata par rapport aux investissements initiaux. En 2018, il a donc été décidé d'effectuer un bouclage comptable. Cela a permis de déterminer ce qui était dû à chacun. Puis dès 2019, de nouveaux aménagements ont été réalisés sur les nouvelles parcelles dans le cadre des projets qui constituent la seconde phase de développement, ce qui implique de nouveaux investissements de la part des propriétaires. La Commission de classification (CCL) est un organe du SIVA qui agit comme une commission technique en conseillant notamment sur le réalisme des projets du Canton, afin de prendre les décisions pragmatiques. Concernant le COPIL, il s'attèle actuellement à la rédaction d'un rapport final sur les infrastructures qui vont être construites jusqu'en 2030 et les changements inhérents. Dans ce dernier point, une forte implication de la Commune est importante afin de bien connaître les intentions des entreprises. Cela permet de savoir ce qui va se passer tant au niveau du trafic que des nuisances sonores pour nos habitants. Actuellement, il y a une opposition du SIVA au projet de l'accès ferroviaire par le Nord. Il y a également une opposition de notre Municipalité dans l'objectif d'obtenir des mesures de protection supplémentaires. Il est encore à noter que les infrastructures ferroviaires de la ZI ne coûtent rien à la commune car nos parcelles ne sont pas raccordables.

### 19/20 Gestion des forêts

***Le groupement du triage forestier intercommunal comprend 15 communes. 11 sont gérées selon un contrat de degré 3, quel type de contrat gère les 4 communes restantes ?***

Pour les 11 communes, la gestion des forêts est dédiée au garde forestier qui en assure l'entretien. La commercialisation du bois pour Vufflens représente un gain de 20% par rapport à l'époque où nous gérons nous-mêmes nos forêts. Les quatre autres communes assurent elles-mêmes la gestion de leurs forêts et paient le garde-forestier en fonction des prestations qu'elles lui demandent.

### 20/20 Bail à ferme

***Le montant du solde annuel est-il une valeur fixe stipulée dans le contrat ?***

Cette partie n'est pas très claire à la première lecture mais dans le contrat, le budget correspond au solde annuel qui est payé dans le bail à ferme par la Commune. Ainsi, il s'agit d'un décompte qui est réalisé chaque année par rapport à la réalité des coûts pour notre Commune (- ou + par rapport au solde payé en avance).

## 21/20 Forêts

**Quel est l'état général de nos forêts en 2020 ?**

Il est acceptable. Le changement climatique se fait ressentir, nos forêts sont à nouveau attaquées par le Bostryche. Les frênes ont une maladie appelée Chalarose, ce qui nous oblige à faire de grandes coupes dans cette essence de bois. Mais on peut déjà voir que des frênes sont devenus résistants à cette maladie. Cela nous permet donc de garder espoir pour le futur.

## 22/20 PDDE - Eau

**Notre PDDE avait été accepté provisoirement en 2009. Après plus de 10 ans, il vient d'être définitivement accepté. Quelle est la durée normale d'un PDDE ?**

Dans le PDDE actuel, les exigences en termes de distribution de l'eau et de développement jusqu'en 2040 ont été déterminées et planifiées. Il semble donc que tabler sur 20 ans soit raisonnable. Cependant, il est à espérer qu'il puisse y avoir une plus longue longévité.

## 23/20 Réseau d'eau

**Notre réseau d'eau possède 40 vannes équipées de micros. Comment fonctionne ce système et quelle est sa couverture ?**

C'est un système qui écoute nos conduites entre 02h00 et 04h00 du matin. Si de l'eau coule en continue plusieurs jours de suites à ces heures, alors une fuite peut être suspectée dans un périmètre déterminé. Le système est précis pour les tuyaux en fonte mais un peu moins pour ceux en PE. L'entreprise fourni un rapport tous les mois sur les résultats de ses écoutes. Le territoire de Vufflens est bien couvert par ce système. De plus, le fontainier nous fait parvenir un rapport hebdomadaire sur le volume consommé, ce qui permet en cas de forte consommation de pouvoir réagir rapidement.

## 24/20 Réseau d'eau supplémentaire

**Notre Commune a un autre réseau d'eau qui vient de notre ancien réservoir situé sur la Commune de Sullens. Il est actuellement utilisé pour alimenter nos fontaines ainsi que la vanne qui sert de point d'eau pour nos agriculteurs. Ce réseau fait-il l'objet d'un contrôle sanitaire semblable au réseau de l'EIEVMV ?**

Non aucun contrôle ne se fait sur ce réseau. Tout au plus, le fontainier se rend au réservoir pour s'assurer que tout est en ordre.

## 25/20 Chlorothalonil

**Ces dernières années le problème du Chlorothalonil revient fréquemment lorsque nous abordons un sujet concernant l'eau. On sait que le taux a été divisé par 100 et qu'un travail est réalisé par les agriculteurs pour répandre le moins d'engrais chimiques possible. Quelles seraient les conséquences pour Vufflens si ce taux ne peut pas être réduit ?**

Il s'agit d'exigences émises il y a peu (2019). Il est néanmoins à signaler que Vufflens-la-Ville se situe dans la bonne proportion des communes avec un excès faible. Le COPIL en charge de ce dossier estime que cette eau, dont le début du pompage a débuté en 2004, est assez exceptionnelle au niveau de la pollution. Il s'agit d'un pompage sur un aquifère présent sous le

lit de la Venoge. Néanmoins, notre pompage présente des valeurs au-dessus des normes. L'OFCO a proposé une solution directe qui serait de se relier à l'eau de Lausanne. Celle-ci est pompée dans le lac et subit des traitements, notamment au chlore. En plus de ces traitements supplémentaires, cela aurait une conséquence non négligeable sur le prix avec un delta de CHF 1.50 /m3. De plus, si cette solution est choisie, il faudrait rajouter les frais fixes d'amortissement de nos infrastructures créées en 2004. En conclusion, il est espéré un peu de souplesse de l'OFCO si la baisse n'est pas aussi drastique que voulue.

#### 26/20 Infrastructures

***Pour quels évènements le restaurateur a-t-il loué la salle de la cantine scolaire ?***

Le tenancier demande la salle Pic & Croc pour des anniversaires, pour les assemblées des sociétés locales et diverses autres manifestations. Après chaque usage il est tenu de la remettre rangée et nettoyée. En 2020, cet espace a été loué 5 fois.

#### 27/20 Eglise

***L'horloge de l'Eglise, après plus de 90 ans de loyaux services, s'est définitivement arrêtée en 2020. Remplacée par une horloge astronomique elle est répartie pour quelques années. Qu'est-il advenu de l'ancienne ?***

Elle est actuellement déposée dans le clocher en attendant de lui trouver une éventuelle place. Une partie du mécanisme a été réutilisée pour la nouvelle horloge astronomique.

#### 28/20 Location des bâtiments communaux

***La grande salle, le refuge et la salle de paroisse sont des salles régulièrement louées. Lors de cette première vague de COVID, avez-vous dû procéder à des annulations ?***

Effectivement nous n'avons pas eu le choix et des locations ont dû être reportées, d'autres annulées : voir le tableau ci-dessous.

Location des bâtiments communaux	Nbre annulations	Dont remboursées
Grande salle : 16 payées	Env. 30	7
Refuge : 46 payées	Env. 20	7 et 2 reportées
Salle paroisse : 6 payées	Env. 2	-

#### 29/20 Site web

***Depuis quelle date la fréquentation du site web est-elle mesurée ? Qu'est-ce que le taux de rebond ?***

La fréquentation du site est mesurée depuis sa création. Ces données existent depuis toujours mais elles ont été extraites pour la première fois cette année dans le rapport de gestion. Une refonte partielle du site a été réalisée notamment en rajoutant les dates de disponibilités des bâtiments que les personnes peuvent louer, ce qui le rend plus attrayant.

Le taux de rebond est un indicateur marketing qui mesure le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page web et qui ont quittés le site après, sans consulter d'autres pages. Selon Pierre-Alain Vullioud de la société Inetis qui gère le site de la commune, cela est assez élevé mais peut s'expliquer par l'arrivée directement sur la page d'intérêt par le biais d'une recherche via un moteur de recherche (Google, par ex.),

### 30/20 **Fiches informatiques et protection des données**

**Quelle est la mise en pratique du règlement communal sur les fiches informatiques et la protection des données ?**

En préambule, il s'agit de protéger les individus contre les dangers. La Municipalité respecte la loi, mais elle est peu touchée par celle-ci. En effet, la majorité des données concernées sont celles du Contrôle des habitants et il existe une loi cantonale ad hoc pour ces données qui sont centralisées au niveau du Canton. En reprenant les articles de ce règlement, les points suivants peuvent être mentionnés : art. 5 : il n'y a pas de mise à disposition à des tiers ; art.6 la personne traitant des informations de ce type est la préposée au Contrôle des habitants. Les mesures physiques sont respectées et au niveau informatique, il s'agit notamment d'un mot de passe qui est donné par le Canton pour certains outils. En résumé, il s'agit d'une loi plus pertinente pour des communes plus grandes qui tiendraient des registres spécifiques (par exemple, les hébergements de type B&B, hôtels, etc.).

#### Recommandation1/20

La Commission de gestion est satisfaite que les normes soient respectées dans le cadre des données transmises au Canton notamment. Elle recommande à la Municipalité d'être attentive à ce sujet également à l'interne de manière plus globale afin que les mesures adéquates soient prises contre le vol ou l'encryptage de données administratives. À cette fin, un audit externe de son système tel que proposé par l'UCV est recommandé.

### 31/20 **Ecole**

**AJERCO : Qu'est ce qui est prévu pour diminuer le nombre d'enfants en liste d'attente ?**

Aujourd'hui il s'agit de créer de nouvelles places d'accueil au niveau des 27 communes, de faire de nouvelles garderies et d'essayer de développer l'accueil en milieu familial. Une mise à jour des places libres est faite tous les mois. Il s'agit d'un processus en continu de création de places. La planification prévoit 88 nouvelles places à venir entre 2020 et 2025. Actuellement, il n'y a pas de problème pour trouver du personnel qualifié.

### 32/20 **Cantine Pic & Croc**

**A quoi est dû l'accroissement de la charge salariale de la cantine Pic & Croc ?**

Cela est dû à l'obligation de se conformer aux normes de l'OAJE pour l'ouverture de l'après-midi. À terme, cette obligation sera étendue pour l'accueil de midi. L'accroissement de la charge salariale est dû à l'engagement de la personne diplômée pour cette fonction.

#### Recommandation COGEST-19

***Absence d'une position générale commune de la Municipalité in corpore par rapport aux enjeux essentiels pour la Commune, dans le contexte régional en relation avec la vision à 10 ans établie en début de législature.***

Bien qu'il n'y ait pas de point spécifique à ce sujet dans le rapport, le travail sur la vision à 10 ans est toujours en cours. Une mise à jour périodique est régulièrement faite concernant les dossiers en cours. Par exemple, la mise en place de l'espace café / soutien aux projets culturels et sportifs qui aboutit à achever un des objectifs de la vision. Il y a également eu la valorisation de la parcelle communale dans la ZI par l'instauration d'un DDP avec Demaurex SA.

Cet outil est évolutif. Par exemple, il y a eu l'ajout de nouveaux points, tel que dans le domaine de l'imposition, ceci afin de prendre en compte les conséquences du Covid-19. Une information au Conseil Communal est prévue à ce sujet.

#### Recommandation 2/20

La Commission de gestion recommande de faire un point sur les ajouts, modifications et suppressions de points relatifs à la vision municipale en préambule du rapport de gestion. Celui-ci devrait se terminer avec une prise de position de la Municipalité in corpore par rapports aux enjeux essentiels pour la Commune dans le contexte régional.

#### Recommandation COGEST-19

***Quelle est l'utilisation des adresses mails actuelle ? Y a-t-il une évolution des pratiques ?***

Il y aura un changement dès la nouvelle législature avec des adresses institutionnelles de type prénom.nom@vufflens-la-ville.ch. Cela permettra une meilleure gestion des adresses par le biais notamment d'envoi automatique d'un message lorsque quelqu'un quitte la Municipalité.